



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations

Laval, le 22 février 2023

Accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR)

LETTRE DE COMMANDE POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS PRE-OPERATIONNELS POUR LE DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

Objet : Réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel dans la perspective du déploiement d'un programme AGIR dans le département de la Mayenne à partir de 2024.

P/J : Cahier des charges des diagnostics pré-opérationnels AGIR

La présente consultation est organisée conformément à l'article L 2120-1 et R 2122-8 du code de la commande publique dans la perspective de l'élaboration d'un diagnostic préalable au déploiement **d'un programme d'accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR)** dans le département de la Mayenne.

Dans ce cadre, vous êtes invités à remettre une offre par retour de mail comprenant :

- une présentation synthétique du candidat ;
- un RIB de votre société ;
- un extrait récent de K bis ;
- vos attestations fiscales et sociales ;
- un mémoire technique décrivant :
 - o la méthodologie proposée pour la réalisation de la prestation ;
 - o la description des livrables devant être produits et les délais associés ;
 - o les moyens humains mobilisés, notamment le nombre et le profil-type des personnes proposées pour la réalisation de la prestation ;
- un budget prévisionnel.

Les documents relatifs à la candidature et à l'offre doivent être adressés **uniquement par voie électronique** aux adresses suivantes : ddetspp-ailp@mayenne.gouv.fr et en copie à fabienne.maile@mayenne.gouv.fr et ddetspp-direction@mayenne.gouv.fr.

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- prix de la prestation ;
- méthodologie employée, notamment analyse des sources documentaires et entretiens avec les acteurs locaux de l'intégration ;
- évaluation de l'architecture partenariale existante ;
- préconisation et validation de la nécessité du déploiement d'un programme AGIR au regard du contexte départemental.

La date limite de remise des offres est fixée au lundi 27 mars à 23H59.